

Article 93 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019

Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Arrêté du 17 mars 2023 fixant le nombre et la répartition d'emplois offerts au titre de l'année 2023 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour **l'accès au corps des techniciens de recherche et de formation** du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Au titre de l'université de Bordeaux, le nombre de poste(s) publié à pourvoir est fixé à 5 (cf [profil annexe 1](#)) :

| Corps de détachement | BAP | Emploi-type | Nombre de postes |
|----------------------|---------------------------|---|------------------|
| TECHNICIEN | J « gestion et pilotage » | Technicien-ne en gestion administrative | 1 |
| TECHNICIEN | J « gestion et pilotage » | Gestionnaire des ressources humaines | 3 |
| TECHNICIEN | J « gestion et pilotage » | Gestionnaire financier-e et comptable | 1 |

CONDITIONS D'ACCES :

- **Etre bénéficiaire de l'obligation d'emploi** : les travailleurs reconnus handicapés, ainsi que les autres catégories de personnes énumérées à l'article L323-3 du code du travail : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23530/liste-des-beneficiaires-de-l-obligation-d-emploi.html>
- **Etre fonctionnaire dans le corps des Adjoints Techniques**
- Remplir les mêmes conditions **d'ancienneté de services publics** que celles exigées pour le concours interne de technicien de recherche et de formation : au moins **4 années** de services publics au 01/01/2023
- Remplir les **conditions générales d'accès à la Fonction Publique** (pas de condition de nationalité pour l'accès au corps de catégorie A, droits civiques, casier judiciaire, service national, aptitude à exercer l'emploi...).

MODALITES et CALENDRIER D'INSCRIPTION :

Le dossier de candidature est constitué du **dossier à remplir (annexe 2)**, accompagné de la liste des pièces listées en annexe 2, notamment :

- dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par les pages 11 à 17 du dossier de candidature (notamment formation professionnelle et continue, expérience professionnelle, travaux, projet professionnel)
- état des services publics accompagné de la copie des contrats et des arrêtés de nomination
- copie de l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE.

Il doit être adressé par voie postale exclusivement à :

Université de Bordeaux
Pôle AGRH / service des recrutements
Domaine du Haut-Carré - Bât C4
351, cours de la Libération - CS 10004 -
33405 Talence Cedex

IMPORTANT La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au **27 avril 2023 inclus** (le cachet de la poste faisant foi). **Passé ce délai, toute candidature sera rejetée.**

**AVIS DE RECRUTEMENT ITRF
PAR VOIE DE DETACHEMENT
OUVERTS AUX FONCTIONNAIRES BENEFICIAIRES DE
L'OBLIGATION D'EMPLOI
AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

NATURE DU RECRUTEMENT :

Le recrutement donnera lieu au détachement du fonctionnaire, **à compter du 1^{er} septembre 2023** et pour une durée d'1 an dans le corps des techniciens de recherche et de formation.

A l'issue de la période de détachement, si le fonctionnaire est déclaré apte à être intégré dans le corps de détachement, après un nouvel entretien, celui-ci sera intégré dans le corps des techniciens de recherche et de formation.

ORGANISATION DU RECRUTEMENT :

Une commission de sélection, composé d'au moins 3 membres, évalue, au vu du dossier de candidature, l'aptitude professionnelle de chaque candidat à exercer les missions dévolues au corps du recrutement. Elle tient également compte des acquis de l'expérience professionnelle du candidat et de sa motivation. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, elle établit la liste des candidats sélectionnés pour un entretien puis procède à leur audition.

Les candidats sélectionnés seront convoqués par courriers postal et électronique à **l'entretien qui se déroulera entre les mois de mai et juillet 2023 à l'université de Bordeaux** (en présentiel ou par visio-conférence en tenant compte de la situation sanitaire).

A l'issue des auditions, la commission établit la liste des candidats proposés au détachement, qui peut comporter davantage de noms qu'il n'y a de postes ouverts.

Pour tout renseignement complémentaire : concoursITRF@u-bordeaux.fr

Profil du poste et dossier de candidature à télécharger sur le site de l'université de Bordeaux, Université > Recrutement > (<http://www.u-bordeaux.fr/Universite/Recrutement/Concours-et-campagnes-de-recrutement/Recrutement-ITRF-par-la-voie-du-detachement-dans-la-categorie-superieure-d-un-fonctionnaire-de-categorie-C-beneficiaire-de-l-obligation-d-emploi-pour-l-annee-2023> ou à défaut <https://www.u-bordeaux.fr/recrutement/>)